



COMPTE RENDU DE REUNION CONSEIL MUNICIPAL 16 juin 2020

Ouverture de la séance à 19h30

Absents excusés : Philippe BREITENSTEIN et Christophe GUILLAUME

Secrétaire de séance : Lydie TAVERDET

Remerciements adressés à Madame MAIRE Evelyne (Rue Saint Paul) pour les masques fabriqués par ses soins et donnés gracieusement à la Commune.

La nouvelle équipe municipale a reçu les félicitations pour cette nouvelle élection de la part de Monsieur le Sous-Préfet Jacky HAUTIER, Madame la présidente du Conseil Départemental Christine Bouquin, les sénateurs JF LONGEOT et M BOURQUIN, ainsi que celles du député F BARBIER.

1. FINANCES

a. Vote des taux 2020

La taxe d'habitation ayant disparu, le conseil vote uniquement les taux communaux des taxes foncières.

Les taux restent ceux de 2019, soit :

Foncier bâti : 19.00%

Foncier non bâti : 22.29%

b. DM 1 : décision modificative budget général

Vote d'une DM 1 pour enregistrer des modifications d'imputations, de nouvelles recettes et l'abandon de certains investissements au profit de nouveaux. Un tableau des emprunts et des annuités est présenté et commenté.

c. DM1 : budget forêts

La dépense liée au façonnage de bois par la société TRANSTHOM n'ayant pas été prévue au budget primitif, une DM est nécessaire pour le paiement de 2 500 €

d. Mise en place d'un emprunt de 200 000€

Le budget primitif prévoyait un emprunt de 150 000 €. Compte tenu des projets à venir (accès aux logements seniors, travaux suite à l'audit énergétique...) le conseil décide de réaliser un emprunt de 200 000 € à un taux de 0,90 %, pour la réhabilitation du chemin forestier dès cette année.

e. Encaissement du FCTVA 2019

La notification de la préfecture a été reçue, le montant de FCTVA versé à la commune s'élève à 48 983.14 € dont 3 163,44 € au titre du fonctionnement et 45 819,70 € au titre de l'investissement.

f. IFSE agent communal

Compte tenu de l'initiative d'un agent de prendre à son compte des missions dans la gestion des services techniques, le conseil accepte une évolution de son IFSE qui passera de 159 € à 214 € par mois.

g. Remboursements de frais

Le conseil enregistre le remboursement de 273.17 € à un particulier pour le remplacement d'une jante + pneumatique, détériorés sur le chemin de la Prusse, ainsi que celui de 104.62 €, pour frais de rénovation de 2 pièces dans un logement communal.

h. Vente de terrain

Modification de la délibération prise le 25 février, avec changements concernant le terme « euro symbolique » et SCI Colin Fille et Père en tant qu'acheteur.

2. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Chaque conseiller et adjoint s'inscrit dans l'une des 8 commissions de travail prévues au sein de la commune.



Commissions 2020
2026.docx

3. DELEGATIONS

Le maire lit aux membres du conseil les délégations que l'article L.2122-22 peut lui faire attribuer. Certaines rubriques ne s'appliquant pas à la gestion de la commune de Mathay, elles sont retirées de la délégation. Le conseil donne délégation générale au maire et l'autorise à prendre toutes les décisions en lien avec les 19 rubriques concernées, ceci pour la durée de son mandat. Le maire devra cependant rendre compte des décisions prises, relevant de ces délégations.

Le conseil désigne par ailleurs des représentants de la commune aux différentes instances communales et intercommunales.



REPRESENTANTS
COMMUNAUX AU SI

4. TRAVAUX NEUFS / ACHATS

Le Conseil Départemental attribue une subvention d'un montant de 15 668 € à la commune pour rénover l'ancienne fontaine place de l'église.

La réalisation des différents travaux et achats est présentée avec leur statut : soldé, en cours, en attente. Parmi eux, celui de l'achat de figurines à poster aux abords des écoles afin de renforcer la sécurité des enfants.

5. FORÊTS

Il reste 10 lots à cuber pour l'affouage. Les ventes diminuent, c'est un point à surveiller dans le cadre du budget forêt et plus largement du budget général, qui pourrait être sollicité pour couvrir des travaux forestiers !

La parcelle F 962, acquise par la commune ayant été bornée, le conseil décide de soumettre cette parcelle de bois au régime forestier.

6. JEUNESSE, SCOLAIRE et PERISCOLAIRE

Suite à la proposition de l'académie, la commune a souhaité le maintien des 6 classes à MATHAY.
La rentrée se profile avec un effectif de 122 élèves.
Il est à noter aussi le départ de Monsieur MOUGIN en retraite.

L'adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, Delphine GAIFFE, s'exprime sur les conditions dans les écoles en ces mots :

« Le 11 mai sonnait la reprise de l'école pour les enfants de maternelle et du primaire.

Après une mise en place compliquée due aux protocoles stricts de 54 pages envoyé par l'éducation nationale, le 18 mai 2020 nos élèves, au nombre de 46 à l'école primaire et de 20 à l'école maternelle ont donc repris le chemin de l'école uniquement le matin (parfois 1 matinée sur 2 pour respecter l'accueil maximum par classe), pour permettre aux enseignants de pouvoir assurer la continuité pédagogique pour les autres élèves restés à la maison. Nous avons également mis en place un service périscolaire avec un accueil d'une dizaine d'enfants pour soulager les parents ayant repris le travail et aussi accueillir les élèves des groupes qui ne pouvaient pas aller en classe.

Le 2 juin, lors de la 2^{ème} phase de dé confinement, ce sont 32 élèves en maternelle et 72 en primaire soit près de 56% des enfants qui sont revenus à l'école en journée complète cette fois-ci.

Tout s'est très bien passé grâce à la bonne volonté de tous et au respect du protocole.

L'ultime étape le 22 juin, 2 semaines avant les vacances scolaires, nous donnera l'orientation de la rentrée avec, nous l'espérons un protocole allégé pour pouvoir reprendre un enseignement optimal.

Je tiens à remercier particulièrement les enseignants de Mathay pour le travail accompli lors de cette éprouvante période de confinement, pour leur travail acharné qui a permis de maintenir la continuité pédagogique avec tous nos élèves.

Je tiens aussi à remercier le Maire, Daniel GRANJON, qui a dès le début proposé aux élèves en difficultés d'imprimer et d'apporter les devoirs à la maison (Il a fait des pages d'impressions et des kilomètres pour aller les porter) ainsi que les services du secrétariat qui ont aussi imprimé beaucoup de devoirs.

Je voulais aussi remercier les services techniques qui ont œuvré avec efficacité pour permettre à nos élèves de rentrer dans des locaux en toute sécurité.»

Le maire complète en soulignant l'excellente collaboration et coordination entre l'école, les francas et la mairie et la très bonne implication des parents d'élèves.

Il félicite vivement son adjointe : Delphine GAIFFE

Au regard de la situation sanitaire liée au Covid-19 et à ses conséquences sur les familles, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs d'accueil et de cantine actuels et de n'y appliquer aucune augmentation.

Le conseil décide également de verser une subvention de 520 € au collège de Mandeuire pour le fonctionnement de l'association sportive et du foyer socio-éducatif.

7. DEMARCHE PERSONNES AGEES

Le projet architectural est présenté. il s'imbrique finement sur le terrain avec une forme octogonale

8. PERSONNEL

Bénédicte CORNEILLE, attachée principale, ayant quitté ses fonctions au 01 juin 2020 pour départ en retraite, les postes du secrétariat sont modifiés comme suit :

Le poste d'attaché est supprimé au 01 juin (35h)

Un poste d'adjoint administratif est créé à la même date (35h).

Patrice ZERBIN, adjoint au maire sortant, assurait le montage des dossiers de travaux neufs et leur suivi. Afin d'assurer le suivi dans l'attente du recrutement d'un technicien, le conseil décide d'engager Patrice ZERBIN comme vacataire à raison de 70 heures par mois .

9. CCAS EPICERIE SOLIDAIRE

Pendant le confinement, l'épicerie sociale a fonctionné sans cesse avec distribution de colis de dépannage sur rendez-vous. Chaque bénéficiaire a été informé individuellement. Au départ, seuls des produits secs étaient distribués puis des produits frais sont arrivés.

Depuis le 15 mai, l'épicerie reprend son fonctionnement dans le respect des règles et des gestes barrière. Aujourd'hui 62 familles sont accueillies dont 52 de Mandeuze et 10 de Mathay. Les 10 familles de MATHAY représentent 25 personnes.

Lors de ses rendez vous au CCAS, l'adjoint explique l'objet et le fonctionnement de l'épicerie sociale aux personnes qui viennent pour des dossiers divers.

10.ANIMATION et CULTURE

Suite à la crise sanitaire, la fête de la musique, la fête des sociétés sont annulées.

Se pose la question du maintien de l'exposition peinture et des autres manifestations prévues comme le marché de Noël.

11.ATTRACTIVITE

Exceptionnellement cette année, pour raison de crise sanitaire, de confinement et de renouvellement de l'équipe municipale, le Mathay Infos estival couvre uniquement les mois de juillet et août.

Le dernier numéro de l'année paraîtra fin août et couvrira les mois de septembre à décembre.

Exceptionnellement également, il ne contient que des informations municipales.

Vous retrouverez la vie du village à travers les diverses associations, clubs... dans le numéro de cet automne.

12.ENVIRONNEMENT

Le Maire sollicite Jean IWASINTA et Didier BITARD pour la prise en charge, avec les services techniques, de tout ce qui touche à l'environnement, et en particulier pour l'évacuation de divers dépôts de pneus ou autre dépts constatés sur la commune.

13.ENERGIE

L'audit énergétique de la société PLANAIR sur les bâtiments communaux (la mairie, le groupe scolaire, la salle polyvalente) est expliqué et analysé. La chauffage de ces bâtiments est le poste le plus coûteux. La société PLANAIR préconise un certain nombre de mesures par bâtiment, celles-ci doivent être approfondies afin de prévoir des mesures correctives.

La qualité de l'air dans les écoles n'étant pas satisfaisante, ce point devra être traité très rapidement.

14.ETAT

Le préfet a adressé un courrier aux mairies à propos du fonds de soutien destiné aux entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19.

15.PMA

PMA met en place un point d'entrée unique dans le cadre de son plan de soutien à l'économie avec une ligne téléphonique dédiée : 07 64 40 60 81

16.DIVERS

- Il est procédé au tirage au sort de 6 jurés d'assise
- L'association Soli-Cités remercie la commune pour la subvention accordée (1000€)
- Le sénateur GROSPERIN informe les communes sur la taxe d'habitation et sa compensation
- Essais de chocage des supports d'éclairage public, en vue de la pose d'un radar expérimental qui devrait être installé pour contrôler le non respect des feux de signalisation et les excès de vitesse, sur l'axe RD 437 -RD 738
- Un changement de locataires dans les 2 appartements du groupe scolaire est en cours.
- Un règlement intérieur, devenu obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants à été transmis aux membres du conseil municipal pour commentaires et modifications éventuelles.